

L'actualité de votre ville

Votre agenda mensuel Boissy Sortir
à l'intérieur

MALGRÉ LES CONTRAINTES,
UN BUDGET QUI PRÉPARE L'AVENIR

P. 18

Réunion du 11 avril 2023 : la Haie Griselle se métamorphose



SOMMAIRE



Directeur de la publication

Régis Charbonnier, Maire
7 bd Léon Révillon
94470 Boissy-Saint-Léger
Tél : 01 45 10 61 61
www.ville-boissy.fr
f Ville de Boissy-Saint-Léger
t Ville de Boissy-Saint-Léger

Crédits photos

Services municipaux

Rédaction

P. Gourmandie - Direction de
l'Action culturelle - Services
de la Ville

Maquette

Service des Relations
publiques -
Dépôt légal à parution
Imprimé avec des encres vé-
gétales sur papier issu de la
gestion durable des forêts

Impression

Imprimerie RAS
6 avenue des Tissonvilliers
95400 Villiers-le-Bel
Tél : 01 39 33 01 01



Certifié PEFC

Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources contrôlées.
pefc-france.org



Rencontre intergénérationnelle 6



Retour du vide-grenier 7



Retour sur la réunion publique 11



Malgré les contraintes, un budget qui prépare l'avenir 18



Forum de l'emploi, l'insertion professionnelle en force 23

ÉDITO 3

RETOUR EN IMAGES 4

ACTUALITÉS 7

CADRE DE VIE 11

FOCUS 18

ENFANCE 21

JEUNESSE 23

VIE ASSOCIATIVE 25

PORTRAIT 26

DROIT 27

LIBRE OPINION 28

INFOS PRATIQUES 30

CHÈRES BOISSÉENNES, CHERS BOISSÉENS,



« ... alors que l'Etat a décidé de relever de + 7,1 % les bases de la Taxe Foncière ; nous avons décidé de ne pas augmenter la «part communale» de celle-ci... »

Budget 2023 sans augmentation de la part communale des impôts

Au terme du débat d'orientations budgétaires du 16 février et du conseil municipal du 30 mars notre commune a approuvé son budget pour 2023.

Dans le contexte de crise que nous connaissons et de forte inflation que nous constatons (+16 % sur les produits alimentaires) et alors que l'Etat a décidé de relever de + 7,1 % les bases de la Taxe Foncière ; nous avons décidé de ne pas augmenter la «part communale» de celle-ci comme ont été contraintes de le faire beaucoup d'autres communes...

C'est possible grâce aux efforts consentis sur nos dépenses, grâce à la mise en oeuvre de notre plan de sobriété énergétique qui nous a permis de faire baisser de 25 à 30 % nos consommations de gaz et d'électricité. En effet après la hausse de 20 % du coût des énergies assumée en 2022, leur surcoût anticipé pour 2023 représente plus 1,5 million d'euros pour ces seules énergies dans nos dépenses totales auxquelles il faut ajouter plus de 400 000 € pour les dépenses de personnel (révision de leur point d'indice qui était bloqué depuis 15 ans).

Préparer chaque jour l'avenir, donc investir !

Ce budget consacre une part importante (+ de 10 millions €) aux investissements qui seront investis de manière à réduire notre empreinte environnementale et nos consommations pour générer de nouvelles économies pour la planète et notre budget.

Les crédits nécessaires sont budgétés aussi pour réaliser et ouvrir les nouveaux équipements promis et attendus et notamment :

la boutique éphémère (mai), la recyclerie (juin) la maison d'assistantes maternelles (octobre) les 4 terrains de basket 3x3, la nouvelle maison des jeunes (début 2024). L'avenue du Progrès sera achevée et la réfection de la voirie du boulevard Léon Révillon intégrant une piste cyclable sécurisée, sera engagée cette année.

Renouvellement urbain Haie Griselle

Vous étiez près de 150 présents à la réunion publique du 11 avril pour vous présenter cet important projet qui a débuté par le déplacement provisoire de notre Centre social Michel Catonné, afin que la construction de nos nouvelles crèches collective et familiale et du nouveau centre départemental de PMI puisse s'engager avant l'automne.

Merci pour l'intérêt que vous avez exprimé comme autant d'encouragement à poursuivre notre action et rendez-vous sur le site de la ville (ville-boissy.fr) pour un retour en vidéo sur cette soirée...

Pôle Gare, rendez-vous à tous les Boisséens.nes

Nous vous invitons à nous retrouver le mercredi 28 juin à 19h à la salle des Fêtes de la Ferme pour vous présenter la transformation profonde de la gare routière et du parvis de la gare RER en Eco station bus.

Votre Maire,
Régis CHARBONNIER

Bien fidèlement,

Atelier culinaire

Atelier culinaire pour les seniors, organisé par Silver Fourchette et le CCAS. Au menu : repas équilibré complet et conseils sur une alimentation adaptée, le tout dans la bonne humeur ! ❶ ❷

Médailles du travail

Samedi 25 mars, Monsieur le Maire remettait à dix Boiséennes et Boisséens, au nom du ministre du travail, la médaille du travail qui récompense leur investissement dans le secteur privé ou public et leur apport à la société au long de ces 20 (argent), 30 (vermeil), 35 (or) ou 40 (grand or) années de travail. ❸

Atelier Mois Doux

Le mercredi 8 mars, l'auteure Malika Doray est venue montrer aux bébés de la crèche collective comment faire un livre : pliage du papier, collage des brins d'herbe et du soleil, et la petite cachette pour mettre les œufs de papillons. ❹





Un simulateur de spéléologie

La spéléobox, un simulateur de spéléologie, était à l'école du Bois-Clary les 9 et 10 mars : un parcours de 28 m, sur 3 étages avec des virages, un tobogan, des montées et des descentes, ... Une expérience fantastique pour les 8 classes de l'établissement – mais aussi professeurs, animateurs et parents -, qui ont pu en bénéficier, y compris sur les temps périscolaires. ▼



Rencontre intergénérationnelle

Cette première rencontre intergénérationnelle s'est déroulée jeudi 2 mars à la salle Didier-Pirroni du stade Marcel-Laveau. Organisée par Damien, animateur du Conseil Municipal d'Enfants et Émilie, animatrice seniors du CCAS, cette initiative a permis aux enfants et aux aînés de se retrouver autour de jeux comme le Uno, le scrabble, le triomino ...

Une belle expérience qui sera certainement renouvelée ! ❶



Mois du droit des femmes

Mercredi 15 mars au centre aéré, rue de Marolles : « Cape ou pas Cap' » d'Aurélie Loiseau, questionnait avec humour le monde des super-héros... Vraiment que pour les garçons ? ❷



Concours des jardins, terrasses, balcons et potagers fleuris

Bonne nouvelle, les inscriptions au concours 2023 des jardins, terrasses, balcons et potagers fleuris sont ouvertes !

Ce concours a pour objectif de récompenser les Boisséennes et Boisséens qui prennent le temps de verdir et fleurir leurs terrasses, jardins, fenêtres et balcons visibles depuis l'espace public. Ville aux trois fleurs du label « Villes et Villages Fleuris », Boissy-Saint-Léger invite tous les Boisséens désireux de participer à l'embellissement de leur commune.

Les candidates doivent être Boisséennes et pouvoir concourir dans l'une des catégories suivantes :

A : Maison avec grand jardin

B : Maison avec petit jardin ou façade fleurie visible depuis la rue

C : Balcon, terrasse, fenêtre fleurie dans immeuble

D : Potager fleuri

Le jury, composé de professionnels des espaces verts, d'élus et de techniciens, passera le **lundi 3 juillet** pour évaluer vos créations.



Cette année, un regard attentif sera porté sur la gestion durable du jardin et les bonnes pratiques environnementales, notamment : préservation de la ressource en eau*, respect de la biodiversité*.

Annnonce des résultats : Fête de la ville le samedi 9 septembre 2023 au complexe sportif Maurice Préault.

Renseignements et inscriptions :

Direction de l'Action Culturelle
01 45 10 26 99 - culturel@ville-boissy.fr
– <https://ville-boissy.fr>

Inscriptions gratuites, jusqu'au 16 juin inclus.

**Des idées et exemples pour la mise en œuvre de ces pratiques sont à retrouver sur le site de la ville.*

Retour du vide-grenier

Après plusieurs années d'absence dues à la crise sanitaire, le vide-grenier fait son grand retour à Boissy-Saint-Léger.

Il se déroulera le **samedi 3 juin 2023 de 9h à 18h**, rue de Paris, parking de l'Orangerie et boulevard Léon Révillon avec près de 215 emplacements.

Des placards qui débordent, des jouets conservés, des livres à ne plus savoir qu'en faire... il est temps de passer à l'action. Le vide-grenier est l'occasion idéale de faire place nette dans votre maison tout en vous constituant une cagnotte. De plus, vous pourrez en profiter pour faire une petite promenade en famille et redonner une nouvelle vie aux objets ! Restauration et boissons sur place.

Les inscriptions se déroulent jusqu'au 20 mai 2023, via le formulaire disponible sur le site internet de la ville ou auprès de la direction de l'action culturelle (Centre culturel, place du Forum).

Pour les Boisséennes : 25 € les 2m50

Pour les non Boisséennes : 30 € les 2m50



Boissy Culture : la Culture à la maison !



Cela fait plus d'un an que Le Théâtre et Cinéma Le Forum travaille sur un projet top secret... faire venir la culture chez vous !

Avec la complicité de Services Civiques passionnés – une collaboration issue d'un partenariat avec UnisCité – votre centre culturel a préparé ses grands débuts sur Youtube !

Au programme : du contenu inédit et régulier, pour des journées culturelles et cocoonings. Critiques de films, mini-reportages événements, portraits, micros-trottoirs... De quoi régaler tout le monde, pour votre (et notre) plus grand plaisir !

Pour accéder directement à la chaîne, c'est ici :



Faire face à la sécheresse



Trente-deux jours consécutifs sans pluie durant les mois de février et mars : ce record de sécheresse a conduit la préfecture à enclencher le premier niveau d'alerte du plan sécheresse qui en compte 4 : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise.

Face à une situation qui se répète et risque de devenir la norme dans les années à venir, il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour maîtriser sa consommation d'eau, que l'on soit professionnel ou particulier. La municipalité s'est pour sa part engagée dans un tel

processus, dont l'une des actions verra le jour ce printemps et sera visible au Centre technique municipal. Il s'agit d'un mur d'eau composé de plusieurs cuves de 500 litres chacune, empilées les unes sur les autres pour atteindre une contenance globale de 13 000 litres. Ce mur sera bien sûr alimenté par la récupération des eaux de pluie et servira à arroser les jardinières et les nouvelles plantations de l'année, lorsque la ville passera en restriction d'eau sur la saison estivale.

Sur le site de l'Adem (agirpourlatransition.ademe.fr), les particuliers peuvent trouver de nombreux conseils afin d'économiser l'eau, et d'alléger leur facture.

Fête de la Musique : l'édition 2023 est en route



L'an dernier lors de la Fête de la Musique, l'ambiance fut festive jusqu'au coucher du soleil.

Sur le parking de la ferme, scène équipée et musiciens amateurs boisséens de talent ont conquis et fait danser petits et grands. Pour cette année encore, la fête sera au rendez-vous...

Après une première édition à succès, Boissy-Saint-Léger a relancé sa campagne de candidatures en février dernier. Celle-ci s'est clôturée le 22 avril.

Avec des artistes de tous horizons musicaux minutieusement sélectionnés, il y aura de quoi s'amuser jusqu'au bout de la nuit !

Stands de restauration salée et sucrée, boissons fraîches et musique live, le tout au soleil : que demander de plus pour débiter la saison estivale ?

Fête de la Musique :
Mercredi 21 juin 2023 de 17h à 23h30
Parking de La Ferme au 6, rue de Sucy



2023, Construisons ensemble un centre social pour tous !

Le centre social Michel Catonné renouvelle son projet social.

Un centre social c'est quoi ?

C'est un foyer d'initiatives à vocation sociale, culturelle et éducative, porté par les habitants et les professionnels. C'est un équipement de proximité pour accueillir, écouter, agir avec et pour les habitants. Les portes du centre social sont ouvertes à tous, on y rentre pour se rencontrer, partager, échanger des idées, des savoir-faire et pour profiter des services, activités et animations proposées.

Afin d'être reconnu « Centre Social » par la CAF, et de bénéficier d'un agrément, les Centres Sociaux doivent être un lieu de proximité à vocation sociale globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ainsi qu'un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants de s'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Afin de mettre en place son programme d'action, le Centre social élabore tous les quatre ans un « Projet social ». Il s'agit d'un diagnostic de territoire partagé afin de déterminer quelles sont les problématiques du quartier et de ses habitants, et de proposer des actions en réponse correspondant le plus possible aux besoins de la population.

L'année 2023 sera pour le Centre social Michel Catonné l'année du renouvelle-



ment de son projet.

Vous serez, en tant qu'habitant, associé aux différentes étapes du projet :

De janvier à mars : Évaluation du projet social 2020-2023. Le centre social a-t-il répondu aux attentes des habitants et rempli ses missions ?

D'avril à juin : Diagnostic du quartier de la Haie Griselle : Quelles sont les problématiques du Quartier ? Quelles sont les difficultés rencontrées au quotidien par ses habitants ?

Le Centre Social vous donne la parole !

Afin de recenser vos avis, envies et idées, des réunions seront proposées tout au long de l'année 2023. Le Centre social

ira également à votre rencontre, lors des différents événements de la ville.

Vous pouvez également vous adresser à nous directement au centre social, par mail : centresocial@ville-boissy.fr ou sur notre page Facebook : « centre social Michel Catonné », ou par le biais de notre Boîte à idées !

Le nouveau projet social vous sera présenté en début d'année 2024 autour d'une soirée conviviale !

Centre social Michel Catonné
Rue Gaston Roulleau
94470 Boissy-Saint-Léger
Tél. 01 45 69 70 33

TB Systems : la sécurité électronique sur mesure

TB systems est une société spécialisée dans l'installation et la maintenance de contrôle d'accès, de système vidéo et d'interphonie, et s'adresse aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers.

Sa philosophie : elle s'adapte aux contraintes et aux spécificités des lieux à équiper en proposant du sur mesure. Cette jeune société - 5 ans - n'en affiche pas moins une solide expérience et une clientèle importante : l'INRAP, les hôpitaux de Saint Maurice et des Murets, le Crématorium de Valenton... Installée depuis le mois de janvier à Boissy, 11 rue du 8 mai 45, TB Systems, qui compte en tout 4 techniciens, est dirigée par Thomas Bastin, son fondateur par ailleurs Boisséen, et Claude Thimonnier, tous deux issus du milieu de la sécurité.

Téléphone : 01 43 82 30 61 - Page Facebook : Tbsystems



Des bons usages de la forêt



Avec les rigueurs de l'hiver, mais surtout en raison de la hausse des énergies combustibles, il a été tentant pour certains propriétaires de poêles ou cheminées de s'approvisionner en bois directement dans la forêt de Grosbois.

Seulement, comme le rappelle l'ONF, « Il est absolument interdit pour les particuliers de ramasser du bois dans les forêts domaniales pour des besoins de chauffage ou autres. » Cette interdiction vise à protéger la biodiversité des espaces boisés et à maintenir l'équilibre écologique. En effet, le ramassage excessif de bois peut perturber la faune et la flore de la forêt, en détruisant les habitats naturels des animaux et en empêchant la régénération de la forêt.

Autre utilisation de la forêt bien plus condamnable encore : le dépôt sauvage de déchets, comme on a pu le constater encore récemment. Il faut savoir que des débris abandonnés ou des ordures déversées n'importe où sont passibles d'une contravention de 3^e classe (amende forfaitaire de 68 € ou 180 €) et qu'un dépôt sauvage réalisé à l'aide d'un véhicule entraîne une contravention de 5^e classe, soit jusqu'à 1 500 €

d'amende. S'il s'agit d'une entreprise, l'amende peut s'élever à 75 000 €. Outre que cette pratique pour le moins douteuse trahit un profond mépris pour l'environnement, elle s'avère par ailleurs n'avoir aucun sens : en effet, la ville via GPSEA met à disposition des habitants une solution gratuite et pratique : les déchèteries, réservées aux particuliers, sont accessibles sans rendez-vous, à La Queue-en-Brie ou Sucy-en-Brie. Leur accès se fait à l'aide d'une carte à code-barres personnelle à scanner sur la borne d'entrée. L'obtention de cette carte prend moins d'une semaine, après l'inscription en ligne.

Vous trouverez tous les informations à cette adresse :

<https://sudestavenir.fr/votre-quotidien/votre-decheterie/de-sucy-en-brie-et-de-la-queue-en-brie/>

Déchèterie de Sucy-en-Brie
20 avenue de la Sablière

Déchèterie de la Queue-en-Brie
600 route de Brie

La boutique éphémère du 15 rue de Paris va ouvrir ses portes !

Cet espace de vente de courte durée a pour objectif de donner une plus grande visibilité aux créateurs locaux en offrant un espace de vente temporaire pour faire découvrir de nouveaux produits ou de nouveaux services.

Vous êtes artisans, commerçant, un artiste souhaitant mettre en valeur ses créations à un tarif avantageux ? La boutique éphémère est faite pour vous ! Vous trouverez toutes les informations, ainsi que le dossier d'inscription en vous rendant sur le site de la ville, dans la rubrique Actualités de la page d'accueil (ville-boissy.fr)

Un conciliateur de justice à Boissy

A partir du mois de mai, M. Marc Tarrade, conciliateur de justice de Boissy, tiendra ses permanences au CCAS, sur rendez-vous chaque mois, un jeudi sur 2, de 13 h 30 à 17 h, avec une souplesse. Il intervient uniquement pour les usagers de Boissy, quelle que soit la nature du litige, à l'exception de ce qui concerne l'état civil, les problèmes familiaux et l'administratif.

Le conciliateur de justice intervient dans les litiges civils de la vie quotidienne tels que les problèmes de voisinage, les différends entre locataires et propriétaires, les conflits liés aux contrats de travail ou de vente...

Son rôle est d'écouter les parties, de les aider à clarifier leur situation, à comprendre les règles juridiques applicables, à identifier les intérêts et les besoins de chacun et à trouver une solution qui convient à tous.

Son intervention permet souvent de désamorcer les conflits et d'éviter les procédures judiciaires longues et coûteuses.

Les rendez-vous seront pris au CCAS, au 01 45 10 61 32.



Nouvelle restauration collective : des coûts moindres pour une qualité accrue

Les villes de Boissy, de Bonneuil et Villeneuve ont décidé de dissoudre le syndicat intercommunal (le SIRM) qui s'occupe de la restauration collective pour intégrer le service de restauration de GPSEA. Avec à la clé des économies substantielles, mais aussi de nettes améliorations en termes de qualité de prestation.

En 2022, à la demande de Boissy, Bonneuil et Villeneuve-Saint-Georges, GPSEA lançait une étude pour évaluer l'intérêt et la faisabilité d'une extension de son service de restauration collective à ces trois villes. Cette étude a validé la faisabilité du projet tout en permettant de définir les nombreux avantages de cette mutualisation :

- des gains économiques liés à la massification des commandes, et opéra-

tionnels liés à la mutualisation de certains services supports

- l'amélioration de la qualité des prestations offertes aux usagers (produits bio ou présentant des labels de qualité, circuits courts...)
- enfin l'optimisation des tournées de livraison sur l'ensemble du territoire permettant de réduire l'empreinte carbone des livraisons.

Dans son Projet Alimentaire Territorial (PAT), GPSEA offre des perspectives intéressantes en termes de circuits courts avec pour objectif de favoriser les approvisionnements locaux et de structurer les filières agricoles sur son territoire. Par ailleurs, GPSEA a déjà supprimé les barquettes en plastique dans son fonctionnement au profit de barquettes biodégradables.

Les maires de ces trois communes membres du SIRM ont donc validé le projet

de dissolution du syndicat dont le personnel et l'unité de production située à Bonneuil-sur-Marne seront repris par GPSEA.

Le projet sera consolidé en 2023 pour un transfert effectif début 2024.

GPSEA dispose d'un service de restauration collective qui produit à l'heure actuelle les repas des écoliers, des centres de loisirs et des seniors de 5 villes du territoire (Alfortville, Créteil, Limeil-Brévannes, La Queue-en-Brie et Noisy). Cela représente environ 14 000 repas livrés par jour. Ainsi, le service de GPSEA, installé à Alfortville, compte 70 agents qui préparent, conditionnent et livrent ces repas dans les 87 restaurants scolaires, 7 résidences pour personnes âgées et auprès de 600 seniors en portage à domicile.



Plan canicule, pensez à vous inscrire !

Le plan canicule déclenché par la Préfecture du Val-de-Marne est activé sur la ville pendant la période estivale. En effet, une "veille saisonnière" entre automatiquement en vigueur le 1^{er} juin et est maintenue jusqu'au 15 septembre, sauf si des conditions météorologiques particulières justifient son déclenchement anticipé ou son maintien au-delà. Le CCAS établit un registre des personnes vulnérables en fonction des inscriptions reçues.

Qu'est-ce que le registre canicule ?

Les personnes âgées ou en situation de

handicap peuvent s'inscrire sur le registre "canicule". En cas de fortes chaleurs et de canicule, elles seront jointes régulièrement pendant l'été par les services de la ville pour s'assurer de leur état de santé. De plus, elles seront prévenues de l'ouverture d'une salle climatisée.

Qui peut s'inscrire ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus.
- Les personnes âgées de 60 ans et plus, reconnues inaptes au travail.
- Les personnes adultes handicapées.

Comment s'inscrire sur le registre ?

- **Par écrit** en remplissant le formulaire

ci-dessous et en le retournant par courrier au CCAS.

- **Avec l'aide d'un agent du CCAS**, par téléphone au 01 45 10 61 32 ou directement à l'accueil du CCAS.
- **En ligne**, via le formulaire disponible sur le site internet de la ville dans la rubrique démarche – solidarité senior & santé.

C'est une démarche volontaire et facultative qui s'effectue à la demande :

- De la personne concernée ou de son représentant légal.
- D'un tiers (parent, voisin, médecin traitant, service d'aide à domicile...).

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à la Mairie, 7 boulevard Léon Révillon - 94470 Boissy-Saint-Léger **ou inscription en ligne** sur le site de la ville (www.ville-boissy.fr) dans Démarches/Solidarité-Seniors santé/Inscription au registre canicule

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse : Tél :

Mail :

Période d'absence : du au :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom : Prénom :

Lien : Tél. :



La police municipale en chiffres

Chaque jour, l'équipe de la police municipale œuvre pour la tranquillité des Boisséennes et des Boisséens, et le respect des lois et règlements. Une activité le plus souvent discrète, mais dont l'efficacité n'est plus à démontrer. Pour preuve, voici les chiffres des différentes actions et missions assurées par notre PM tout au long de l'année 2022.

A noter que dans ce décompte n'apparaissent pas les actions de prévention menées par la PM auprès des plus jeunes : le permis vélo pour les CM2, organisé en collaboration avec la police nationale, et le permis piéton passé par tous les enfants de la ville scolarisés en CE2.

Respect du code de la route

- 6 074 stationnements gênants
- 5 875 stationnements en zone bleue
- 61 verbalisations sur la route
- 257 relevés de véhicules en stationnement abusif
- 485 enlèvements de véhicules (y compris mis en fourrière)
- 113 destructions (ou vente au domaine) de véhicules.

Environnement et quiétude au quotidien :

- 1 730 surveillances points écoles
- 160 surveillances et ilotages du marché et de Boissy plage
- 186 signalements de dépôts sauvages
- 299 retraits d'affiches ou autre support de communication et d'affichage sauvage
- 308 objets trouvés/perdus
- 18 mises en fourrière animale
- 39 inscrits aux opérations Tranquillité Vacances

Activités judiciaires du service

- 34 procès-verbaux de contravention (occupation illégale du domaine public, dépôts d'immondices identifiés)
- 114 réquisitions judiciaires pour extractions d'images (exploitation du réseau des 42 caméras de vidéoprotection présentes sur la ville).

Une activité intense utile à tous les Boisséennes à un moment ou l'autre de l'année...

Merci à toute l'équipe de la Police municipale.



Un public nombreux ce 11 avril pour découvrir le nouveau visage de la Haie Griselle

Réunion du 11 avril : la Haie Griselle se métamorphose



Chacun a pu le constater : la transformation du quartier de la Haie Griselle est en marche. La Charmeraie a débuté avec la démolition de la partie nord du centre commercial, qui s'est achevée en juin 2021. Aujourd'hui, sur l'emplacement s'élèvent les premiers murs des futurs logements face à l'esplanade Joséphine Baker, qui englobe l'actuelle place du Forum. Le Mag vous entraîne dans un tour d'horizon de ce vaste projet.

C'est une nouvelle vie qui va débiter pour ce quartier, autrefois coupé du reste de la ville par un centre commercial de 27 000 m² de béton construit dans les années 70 et largement obsolète.

En 2022, la nouvelle résidence Adoma, destinée à reloger les résidents de l'ancien foyer, a inauguré le programme des constructions à venir, qui compte 650 logements. Au rez-de-chaussée des immeubles résidentiels, s'installeront des commerces variés : pharmacie, boucherie, brasserie, supermarché Casino... le tout sur 4 700 m² de surface.

Le stationnement des voitures se concentrera en sous-sol, grâce à la création de parkings privés et publics et la négociation des tarifs avec les bailleurs. Ainsi, le piéton sera au cœur des circulations douces internes au quartier, et un mail piéton situé au sud de la nouvelle place du Forum renforcera la continuité entre le quartier et la gare. De nouveaux espaces extérieurs seront végétalisés : les lacs urbains, l'esplanade, la place de l'ancien marché. Des noues paysagères sont prévues pour collecter

les eaux pluviales et nourrir les lacs et la nappe phréatique.

La nouvelle maison des jeunes, le pôle petite enfance, le centre culturel, le nouveau centre social, mais aussi un nouveau local associatif au sud du quartier constitueront les équipements publics.

Les deux premiers programmes de logements ont démarré au printemps et à l'été 2022

Le premier, qui sera livré à la fin du 1^{er} trimestre 2024, comportera 66 logements, la Maison des jeunes, la boucherie et la pharmacie relocalisées.

Le second programme, livrable fin 2024, comportera 77 logements au-dessus du supermarché Casino et d'un grand parking de 320 places dont 155 publiques.

En 2023 les chantiers se poursuivent, avec la démolition du foyer Adoma. A partir de cet été débiteront des travaux d'espaces publics autour des lacs, de l'esplanade et de la place de l'ancien marché. Au cours du dernier trimestre commenceront les travaux de construction du pôle petite enfance (crèche collective et familiale, et centre de PMI)

2024 verra :

- la poursuite des travaux du pôle petite enfance,
- le démarrage des travaux au sud du projet, à la place de l'ancien foyer Adoma
- la finalisation des espaces publics aux abords des lots autour de l'esplanade Joséphine-Baker.

En 2025 interviendra la livraison du **pôle petite enfance...** mais aussi la démolition du reste du centre commercial et la mise en service du nouvel accès aux quais du RER. Cette nouvelle infrastructure permettra à toutes et tous un accès facilité à la gare avec de larges escaliers, accompagnés d'une rampe pour pouvoir monter son vélo en toute facilité, et deux ascenseurs. L'ensemble sera placé sous vidéoprotection.

Fin 2025, le nouveau centre culturel sera réalisé par GPSEA, en débutant par la démolition de l'actuel centre culturel et de la liaison avec la médiathèque. La nouvelle structure comprendra : des locaux d'enseignement musical, des locaux de musique actuelle, des locaux de théâtre et de danse, et 2 auditoriums, dont une salle de spectacle de 350 places environ. Viendra ensuite la construction du nouveau centre social et des logements associés, avec leurs parkings.

De 2026 à 2030 : la construction de 6 programmes de logements avec commerces et activités en rez-de-chaussée et réalisation des espaces publics s'échelonneront pour terminer « La Charmerie ».



L'esplanade Joséphine-Baker.



Le pôle petite enfance, jardin intérieur.

Le nouvel accès RER.



RÉUNION PUBLIQUE

Le 28 juin à 19h, salle des fêtes de la Ferme, se tiendra une réunion publique sur le projet d'écostation bus et du nouveau pôle gare.
Venez nombreux pour découvrir cet ambitieux projet !

Retrouvez la vidéo de la réunion publique sur le site de la ville, rubrique Ma Mairie/les grands projets

Participent et financent le projet



La recyclerie.



Les travaux en cours

La recyclerie

L'ouverture de la Recyclerie, prévue en avril, a été décalée début juin. À l'origine de ce report, une prescription des pompiers émise lors de la visite de sécurité qui nécessite quelques travaux supplémentaires, et la livraison d'une porte qui tarde à venir. Un mal pour un bien, puisque la société en charge des travaux va profiter du laps de temps supplémentaire pour repeindre l'intégralité des locaux. Sollicités par la ligue de l'enseignement, les habitants ont donné un nom à la Recyclerie, que nous vous dévoilerons bientôt...

L'Ancien réfectoire école Jacques Prévert

Les travaux de l'ancien réfectoire de l'école Jacques-Prévert ont débuté le 3 avril. Rappelons que ces locaux ont été requalifiés pour accueillir – de façon temporaire – le centre social Michel-Catonné. Une fois l'aménagement achevé, le 19 mai, les agents du centre pourront investir les lieux, pour une ouverture des portes prévue le 5 juin. Quant à l'ancien centre social, sa démolition débutera le 12 juin.

L'ancienne tour Adoma

L'ancienne tour Adoma, désormais vide, va être détruite. Il est prévu en tout 6 mois de travaux, qui vont débuter par un encapsulage pour désamiantage, puis par la destruction des étages les plus hauts. Les niveaux inférieurs seront ensuite rasés de façon conventionnelle, avec des engins. Une fois le terrain libéré, un nouvel immeuble verra le jour, qui accueillera des locaux de service, des entreprises et des locaux associatifs en rez-de-chaussée, et des logements au-dessus. ▼



Malgré les contraintes, un budget qui prépare l'avenir

Les 2 chiffres clés

Le budget de fonctionnement 2023 s'élève à 33 369 310 €

Le budget d'investissement 2023 s'élève : 10 493 766 €

Le budget : des recettes et des dépenses

Le budget est un document qui prévoit les recettes et les dépenses de la commune pour l'année en cours. Les recettes de la commune peuvent provenir de différentes sources telles que les impôts locaux, les dotations de l'État, les subventions, les taxes diverses, les revenus locatifs, etc. Ces recettes sont estimées pour l'année en cours et sont inscrites dans le budget.

Les dépenses de la commune sont également estimées pour l'année en cours et sont réparties en différentes catégories comme les charges de personnel, les charges de fonctionnement (fouritures, énergie, etc.), les charges d'investissement (travaux, équipements, etc.), les remboursements d'emprunts, etc.

Le billet de l' élu



Fabrice Nicolas,

**Adjoint au Maire délégué aux
Finances et à la Commande publique**

La politique municipale se développe dans un contexte de contraintes économiques mondiales, européennes et nationales. Chacun le voit bien au quotidien depuis plus d'un an. Nous avons ainsi été particulièrement bien inspirés d'avoir mis en place très tôt dans l'année 2022 des mesures d'économie au travers d'un plan de sobriétés économiques et écologiques.

Les efforts de chaque agent couplés à une saine gestion de nos finances locales permettent de maintenir le service public dû aux Boisséennes et aux Boisséens tout en dégagant un autofinancement suffisant pour atteindre nos objectifs en termes d'investissements.

Cette situation nous permet ainsi de ne pas augmenter la part locale de l'impôt (Taxe Foncière) alors même que la Taxe d'Habitation a disparu de nos ressources. Ce choix a été fait car l'Etat compte tenu de l'inflation fera augmenter la Taxe Foncière des propriétaires (+7,1 %) et nous n'avons pas souhaité alourdir la situation, alors que d'autres villes n'ont pas eu d'autre

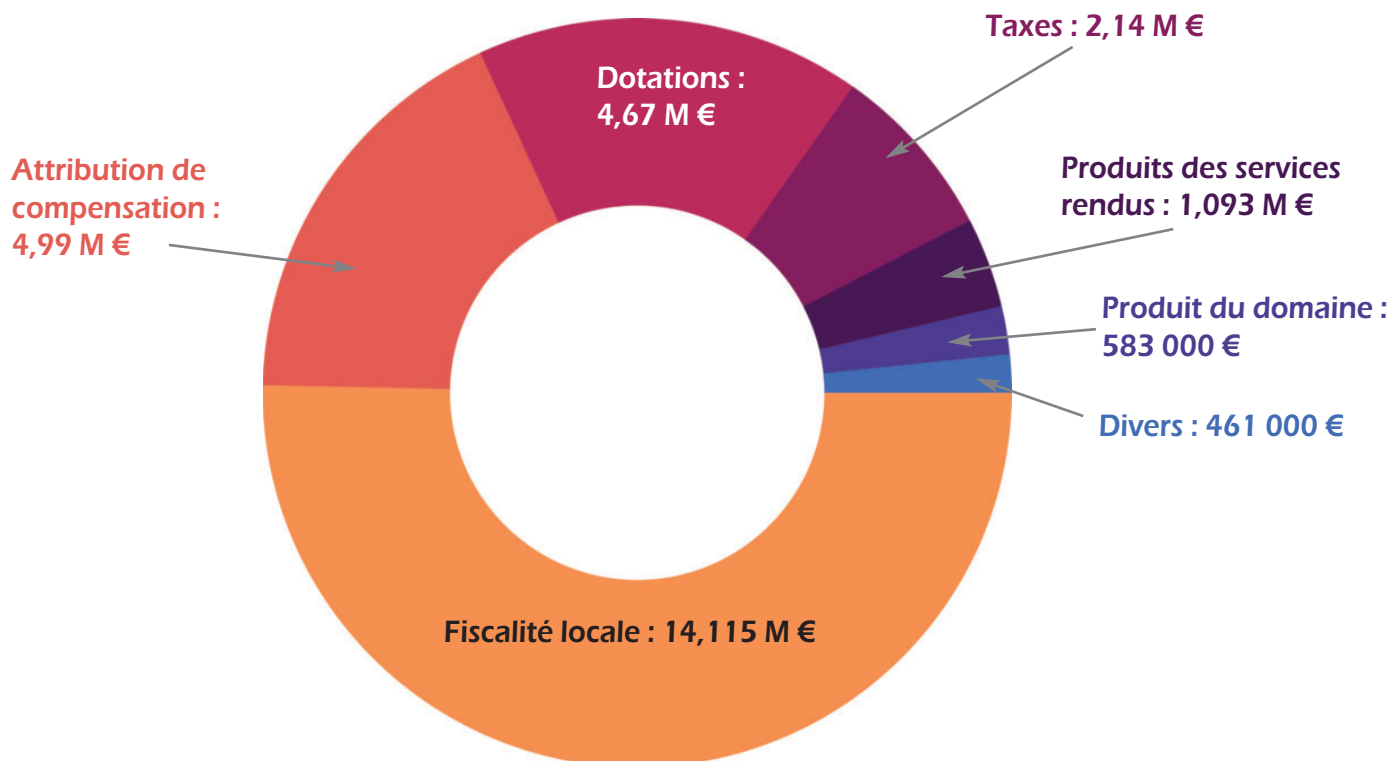
choix que d'appliquer une augmentation : de + 4 à + 6 % par exemple à Maisons-Alfort ou Ormesson. L'an passé, nous avons dû recourir à une hausse de 1.2 % pour la première fois depuis 10 ans : l'effort a été fait et ne sera pas sollicité à nouveau.

Notre autofinancement est donc satisfaisant et à cela s'ajoute le beau résultat réalisé par nos services avec un montant de subvention d'équipement assez exceptionnel. Voilà pourquoi nous pouvons espérer avancer encore un peu plus dans nos investissements en faveur de la petite enfance et de la jeunesse pour ne citer que les principaux projets indiqués dans cet article. Nous continuons à investir aujourd'hui pour économiser demain mais surtout pour qu'un « demain » puisse exister : la rénovation énergétique de nos bâtiments, le remplacement intégral de l'éclairage public par du LED... sont autant nécessaires pour baisser nos dépenses que pour la planète.

Ainsi, nos objectifs pour l'année 2023 sont à notre portée, sans doute sans recourir à l'emprunt pour la seconde année consécutive. En effet, l'inscription de cette possibilité au budget est nécessaire mais nous sommes persuadés que les dossiers de demandes de subvention déposés pour nos projets trouveront un écho favorable en cours d'année ne rendant pas nécessaire le recours à l'emprunt.

Au travers de ce budget, l'équipe municipale a souhaité pérenniser le niveau de service rendu au quotidien aux Boisséennes et aux Boisséens. Nous affichons également que nous soyons une ville solidaire en renforçant la subvention au Centre Communal d'Actions Sociales (+ 11%) et en maintenant notre aide au tissu associatif.

Pour les recettes



Pour les dépenses

♦ Fonds de Compensation des Charges Transférées GPSEA :	5 521 144 €
♦ Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales :	60 000 €
♦ Remboursement de la dette :	
- pour le capital (investissement)	1 500 000 €
- pour les intérêts (fonctionnement)	290 000 €
♦ Dette par habitant au 1 ^{er} janvier 2023 :	823 €
♦ Encours de dette au 1 ^{er} janvier 2023 :	14 283 160 €
♦ Investissements par habitant :	605 €
♦ Subvention versée au CCAS :	379 260 €
♦ Participation aux frais de fonctionnement Brigade sapeurs- pompiers de Paris :	426 100 €
♦ Subventions : (associations, politique de la ville, bourse au permis, subventions exceptionnelles)	177 800 €

Dépenses de fonctionnement par secteur

♦ Administration générale :	18 379 937,61 €
♦ Sécurité :	807 645,99 €
♦ Enseignement - formation - apprentissage :	4 133 625,44 €
♦ Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :	4 696 700,63 €
♦ Santé et action sociale :	3 435 496,44 €
♦ Aménagement des territoires et habitat :	1 036 644,99 €
♦ Action économique :	57 536,96 €
♦ Environnement :	163 531,00 €
♦ Transports :	658 191,33 €
TOTAL :	33 369 310,39 €

LA DETTE PAR HABITANT

Le taux d'endettement par habitant d'une commune est un indicateur qui permet de mesurer la dette totale de la commune rapportée à sa population. Pour calculer ce taux, on divise la dette totale de la commune par le nombre d'habitants. On considère, à titre indicatif qu'un taux d'endettement par habitant inférieur à 1 500 euros est raisonnable pour une commune. **Pour sa part, Boissy, avec un taux pour 2023 de 823 €/habitant, maîtrise sa dette.** Pour comparaison, Limeil avait en 2020 un taux de 1 277 €/h, quand celui de Saint-Maur atteignait 3 382 €/h.

Que fait la ville avec 100 €



Quelques exemples d'investissements pour 2023

Voirie

- Enfouissement des réseaux (av. du Progrès, rue Chirol, boulevard Léon-Révillon, rue de Paris, sente des Pressoirs) : 139 574 €
- Extension de la vidéo surveillance Haie Griselle Nord/Sud : 15 000 €
- Aménagement du belvédère au dessus du tunnel : 100 000 €
- Modernisation de l'éclairage public : 144 000 €
- Boucle optique du quartier du Bois-Clary : 250 000 €

- Travaux de chaufferie de l'école primaire Amédée Dunois : 107 000 €
- Réfection complète de la chaufferie du groupe scolaire Prévert : 100 000 €

Sports

- Changement du revêtement du sol au gymnase A. Dunois : 88 800 €
- Création de 4 terrains de basket 3X3 : 255 633 €

Bâtiments

- Audit sur les économies d'eau et travaux : 14 000 €
- Étude de faisabilité d'un réseau de chaleur : 25 000 €
- Audit énergétique des bâtiments : 42 000 €
- Recyclerie : 167 000 €

Écoles

- Réfection de la cour d'école de Savereau : 15 000 €
- Études pour l'isolation intérieure du groupe scolaire Prévert : 25 000 €
- Mise aux normes des installations électriques dans les écoles : 25 000 €
- Remplacement des faux plafonds et luminaires du groupe scolaire Rostand : 35 000 €



Enfance

- Aménagement des locaux de la MAM : 90 000 €
- Travaux de relocalisation du centre social : 250 000 €
- Maîtrise d'œuvre du pôle Petite enfance : 765 000 €
- Construction du pôle Petite enfance : 1 700 000 €

MOIS DES DROITS DES FEMMES

Le Conseil Municipal des Jeunes fait son cinéma

Le jeudi 2 mars, trois élus au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont animé la projection publique du film "Neneh superstar" du réalisateur Ramzi Ben Sliman au cinéma Le Forum.

En présence de Touria Hafyane - Maire Adjoint déléguée à la Jeunesse, Conseil Jeunes et Projet Maison Jeunes - Mélodie Mendes Furtado, Deusa Mendes Furtado et Rayyan Chayeb ont présenté le rôle et les fonctions du CMJ en début de séance puis invité les spectateurs à échanger autour du film à l'issue de la projection.

Le point de départ de cette soirée, c'est d'abord une rencontre entre les jeunes et une œuvre cinématographique. Ils ont été touchés par l'histoire de Neneh, jeune fille noire de 13 ans qui va devoir se battre pour s'arracher à sa condition et se faire accepter dans le milieu conservateur de l'école de ballet de l'Opéra de Paris.



Les échanges de points de vue et la discussion entre jeunes et spectateurs ont permis d'enrichir le débat sur les thèmes du racisme, de l'injustice ou encore des inégalités sociales.

Une rencontre enrichissante autant pour le public que pour les jeunes. Un rendez-vous à reconduire sans aucun doute !

Pass junior : nouveau fonctionnement pour les navettes du centre primaire

Les enfants fréquentant l'accueil de loisirs primaire sont traditionnellement accompagnés par les animateurs depuis différents points d'accueil jusqu'au centre situé rue de Marolles.

Depuis le 20 février, ces déplacements (aller et retour) s'effectuent par la ligne de bus n°5 déployée par Île-de-France Mobilité via l'opérateur Transdev. Cette solution a pour avantage, en cette période financièrement compliquée,

de réduire sensiblement le coût de ces navettes auparavant assurées par un transporteur privé. De plus, elle permet aux enfants fréquentant le centre, de bénéficier d'un Pass junior utilisable tous les jours de la semaine, qui plus est gratuit, puisque la municipalité procède à son remboursement sur simple présentation d'un justificatif d'achat et d'un RIB. La mise en place de ce nouveau fonctionnement, effectif depuis plus d'un mois, s'est déroulée sans problème particulier.



Des écoliers boisséens découvrent la musique

Du 5 décembre au 3 février, trois établissements scolaires (écoles élémentaires de Bois Clary, des Sacrés-Cœurs et Jean Rostand B), soit 72 élèves, ont été accueillis lors d'une matinée pour découvrir les instruments de musique.

Cette action de l'école de musique a pour objectif de sensibiliser les plus jeunes à la musique. Les élèves des écoles élémentaires ont ainsi pu découvrir des instruments comme la clarinette, la trompette, la flûte, mais également la harpe, instrument dit « rare » dans les conservatoires et écoles de musique. Au sein du réseau des conservatoires de GPSEA, seules les villes d'Alfortville, Créteil et Boissy-Saint-Léger proposent l'apprentissage de cet instrument.

Les présentations d'instruments donnent l'occasion aux enfants qui le souhaitent de choisir 1 à 3 instruments par ordre de préférence et par la suite de faire des essais à l'école de musique. Les familles qui le désirent, pourront ainsi y inscrire leurs enfants pour un démarrage de cours dès le mois suivant la période d'essai, et en fonction des places disponibles dans les classes d'instruments.

« C'est une très riche idée (...) ça leur permet de comprendre comment fonctionnent les instruments(...)ça peut les amener à faire de la musique », nous confie le directeur de l'école du Bois Clary.

Face au succès rencontré lors de ces deux premières matinées et pour répondre à la demande forte des écoles, une

3^e et 4^e phase de présentation d'instruments ont eu lieu le lundi 20 mars pour les classes de CM1 et courant avril/mai pour les classes de CP.

Et pourquoi ne pas imaginer, dans le futur, un projet culturel et artistique en lien avec les écoles élémentaires pour amener la pratique instrumentale au plus grand nombre dans notre ville où l'identité musicale est très forte ?





Avec le Forum de l'emploi, l'insertion professionnelle en force

Qu'on se le dise ! Pour sa 13^e édition, le Forum de l'emploi viendra investir la place du Forum le mardi 23 mai, de 9h30 à 17h.

Cette année encore, la ville de Boissy-Saint-Léger et Grand Paris Sud Est Avenir, accompagnés de la Mission Locale du Plateau Briard, et des structures dédiées à l'emploi se mobilisent et poursuivent leurs actions en faveur des demandeurs d'emploi du territoire. Tout au long de la journée, les chercheurs d'emploi, les salariés et les étudiants pourront échanger directement avec de nombreux exposants et se faire conseiller sur leur recherche, leur formation et leur présentation. Ils pourront ainsi bénéficier d'une sélection d'offres d'emploi dans divers secteurs transports, aide à la personne,

service public, intérim etc..., de formations à consulter sur place et d'un accompagnement personnalisé, grâce au conseil en image, au job dating, au coaching, à la découverte des métiers en réalité virtuelle, ainsi que de nombreux autres ateliers. Il y aura également un stand dédié aux métiers en lien avec les jeux olympiques et notamment la sécurité privée qui a un fort enjeu de recrutement (30 000 personnes). Comme à l'accoutumée, le forum sera doté d'une équipe d'accueil et d'accompagnement des visiteurs pour améliorer la qualité des rencontres et faciliter le parcours des participants.

AU PROGRAMME

- ♦ Recrutement
- ♦ Job dating alternance
- ♦ Job été/job étudiants
- ♦ Conseil en image
- ♦ Coaching
- ♦ Conseil - Accompagnement
- ♦ Découverte des métiers en réalité virtuelle

Le PIJ s'implique dans la citoyenneté et la formation des jeunes

À l'initiative du PIJ, une formation civique et citoyenne (FCC) a eu lieu les 22 et 23 février à la salle du Tohu Bohu pour les jeunes engagés en service civique. Cette formation a été montée avec la ligue de l'enseignement, sur le thème « solidarité en France et à l'international ». Pour rappel, la FCC vise à informer les jeunes sur les valeurs, les droits et les devoirs liés à la citoyenneté et de comprendre leur rôle dans la société, par exemple en participant activement à la vie démocratique. ➤



➤ Une formation PSC1 a eu lieu le 21 février pour les jeunes engagés en service civique. Ce PSC1, qui atteste que le participant peut prévoir les risques et réaliser les premiers gestes de secours aux personnes en situation de danger physique, était assuré par la fédération des maîtres-nageurs sauveteurs d'Ile-de-France.

Le PIJ a développé un partenariat avec le lycée Gutenberg de Créteil en accueillant dans une structure boissée de futurs jeunes diplômés du BAC PRO AEPA (nouveau Bac animation). Ainsi, le 29 mars, à l'ALP de la rue de Marolles, l'équipe a assuré plusieurs interventions auprès de ces jeunes de 15 à 16 ans dans le but de présenter leur profession. Les élèves ont également préparé une activité qu'ils ont pu mettre en place auprès des enfants de l'accueil de loisirs. ➤



Fête du jumelage entre Boissy et Lauda

Le jumelage avec Lauda Königshofen était au cœur de deux événements de ce début d'année.

Samedi 27 janvier à Lauda Königshofen

Soirée "Femme fortes" organisée par le Comité de jumelage de Lauda à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la signature du traité de l'Elysée qui a scellé l'Amitié franco-allemande. Cette soirée a mis en parallèle des artistes et des autrices des deux villes, avec pour Boissy les peintres Madeleine Deffieux et Martine Grszka, de l'association Ombre et Lumière, l'autrice Bénédicte Ngono - Thénault. par ailleurs, Claire Chauchard et Claire Gassmann, toutes deux élues à la ville et madame Bésigot, présidente d'ABJ ont participé à une table ronde sur le thème "Regards croisés sur la place de la femme en France et en Allemagne".

Week-end du 17 et 18 février

L'association Boissy jumelage a accueilli une délégation d'une vingtaine de jeunes lycéens et adultes à l'occasion de sa fête annuelle du jumelage marquée par 2 événements :

- la projection en avant première du film allemand "Ce mur qui nous sépare" (en VO sous titré) qui rappelle, à travers l'histoire d'amour par delà du mur entre deux jeunes gens, la réalité des relations au quotidien entre Berlin Est et Ouest à peine 3 ans avant la chute du mur (1989).

Ce film a également fait l'objet de projections scolaires.

- la soirée annuelle de l'ABJ, samedi 18 février, placée cette année sous le thème du carnaval alors que dans notre ville jumelée s'ouvre dans le même temps la semaine du "Fasching" (carnaval) qui appartient à une grande tradition en Allemagne et à Lauda



Königshofen avec de nombreux événements : cavalcades, bals, soirée animées. Une belle soirée haute en couleurs : très belles prestations du BSL Orchestra sous la direction du chef Frédéric Paulin, de

l'Association Culturelle portugaise qui a partagé ses traditions dansantes avec les participants et une partie dansante menée par la DJ ALEK.

Jacqueline Desfray, artiste peintre boisséenne, nous a quittés

Jacqueline Desfray nous a quittés en février de cette année. Si ce nom ne vous est pas familier, tous les Boisséens connaissent pourtant son œuvre, ou du moins une infime partie. En effet, c'est elle qui, en 1990, a créé le logo de la ville qui orne tous les bâtiments publics et les publications officielles de la commune. Mais Jacqueline Desfrays était avant tout une artiste peintre et dessinatrice reconnue dont l'œuvre s'étend sur plus de cinq décennies.



Jacqueline Desfray est née le 27 mars 1933 à Paris. Enfant, elle passe ses dimanches et ses vacances à Boissy, dans la maison acquise par ses grands-parents en 1929, et fréquente même l'école des filles rue Val-lou en 39-40. Possédée dès le plus jeune âge par la fibre artistique, elle intègre l'école de dessin Duperré dont elle sort diplômée en 1954. Pendant



10 ans, elle travaillera pour un joaillier parisien dont elle dessine les bijoux, avant d'ouvrir en 1964 un atelier de dessin avec son amie Nicole Duval. Elles participent toutes deux à de nombreux concours en France et à l'étranger, et créent des modèles pour des revêtements muraux, la mode ou la publicité. Lorsque son emploi du temps le permet, elle s'adonne à la peinture. Progressivement, Jacqueline va évoluer vers la décoration, l'illustration et le design.

C'est en 1983 qu'elle s'établit définitivement à Boissy, où elle installe son atelier de peinture. Elle travaille alors pour de grandes entreprises et collectivités publiques qui lui commandent des lithographies : France Telecom, Crédit Agricole, Air France... Elle exécute, entre autres, des fresques murales au château de la Rapée à Gisors, et au bureau de poste des Champs-Élysées. Parallèle-

ment, elle participe à de nombreux salons en France et à l'étranger, où son travail est souvent distingué.

Une de ses créations, au style figuratif toujours épuré et aux couleurs vives, orne le hall de la mairie : il s'agit des mariés de la tour Eiffel, en hommage à Jean Cocteau.

Femme à la vie artistique comblée, Jacqueline Desfray n'exprimait qu'un seul regret : ne pas avoir été nommée « peintre de la marine ». Elle avait pourtant postulé à cette fonction officielle, mais la Marine n'en démordait pas : elle ne prenait que des hommes...

(Source : archives municipales magazine municipal n°123 - octobre 2011).



Qui sont les femmes de Boissy ?

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. [...] Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. » Simone de Beauvoir

Ça se passe en France

Dans cet article vous allez trouver des chiffres et des statistiques qui datent de 2019. Elles viennent de l'INSEE, organisme national de statistiques, et sont fiables.

- 82 % des salariés à temps partiel sont des femmes.
- 40 % d'écart sur les pensions de retraite.
- 4 % des parents en congé parental seulement sont des hommes.
- 2 % des noms de rues seulement portent le nom d'une femme.
- **Une femme est violée toutes les 7 minutes.**
- **Une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint.**

N'oublions pas qu'en deux ans, le nombre de personnes confrontées à la précarité menstruelle en France a doublé, passant de 2 à 4 millions, dans un contexte de hausse générale des prix. Si de nombreuses mesures sont prises pour lutter contre l'inflation, le problème du manque d'accès à des protections hygiéniques pour les plus précaires reste tabou.

N'oublions pas qu'elles sont victimes de violences obstétricales, que leur parole n'est pas toujours respectée quand elles veulent porter plainte au commissariat, que le sexisme « ordinaire » sévit tous les jours dans les bureaux, dans les transports en commun, etc...

N'oublions pas qu'elles sont rémunérées 27 % de moins que les hommes : chaque jour elles travaillent gratuitement... à partir de 15 h 40.

Ça se passe à Boissy

Soyons claires, les Boisséennes ne sont pas très différentes d'autres villes semblables. Cependant on y trouve beaucoup de célibataires (1 225) et beaucoup de femmes seules avec des enfants (797), ce qui représentent 18,6 % des femmes boisséennes. Pourquoi est-ce important ? Parce qu'elles sont une force, des femmes fortes, chargées de difficultés de tous ordres, certes, mais elles font face, élèvent leurs enfants – pas plus mal que des couples mariés ou pacés – travaillent et passent des diplômes. En même temps, 14 % des salariés sont des femmes à temps partiel. Elles travaillent loin de leur domicile, ont parfois du mal à voir leurs enfants en dehors du week-end.

Pourtant elles sont plus nombreuses que les hommes à avoir le bac et au-delà : 50,2 % contre 48,1 % pour les hommes ! Bravo mesdames.

En cette journée internationale des droits des femmes, nous pouvons leur rendre hommage, à toutes celles connues (Paule Baudouin), ou inconnues, mais vaillantes, courageuses et actives : sur 5828 femmes, 4079 sont actives, qu'elles soient salariées, entrepreneuses, commerçantes, artisanes, professeuses, doctresses, etc....

Elles ont également des responsabilités dans le milieu associatif : les parents d'élèves (associations auxquelles on aimerait bien voir des papas !), les associations sportives, culturelles, sociales, etc... Nombre d'entre elles sont bénévoles, aux restos du cœur, dans l'art, la peinture, la musique, le cinéma, la culture, les arts déco, la jeunesse, le lien, etc...

Parallèlement pour finir sur une note d'espoir, le chef de l'État a annoncé que l'IVG serait, dans les prochains mois, inscrit dans la constitution, même si on ne sait pas encore selon quelles modalités. Alors plutôt que leur rendre hommage une fois dans l'année, aidons-les, soutenons-les.

Continuons à nous battre pour les femmes, toutes les femmes !

*Claire Chauchard,
Conseillère municipale déléguée aux
Droits des femmes*

Boissy pour tous, décidons ensemble

Groupe PS écologistes et société civile

Mais où va-t-on ?

Une immense majorité de français comme de Boisséens refuse la retraite à 64 ans.

La mobilisation forte et continue se heurte à un mur sourd du Gouvernement. Le Président de la République n'entend pas les Français, il attise les colères au risque d'aller jusqu'au drame ; et cette mobilisation impacte notre quotidien, particulièrement dans les écoles de la ville et ses structures de la petite enfance. Mais nous soutenons bien évidemment ce mouvement de contestation qui reflète la dégradation des conditions de vie dans le monde du travail. Il est temps de revenir aux principes démocratiques et d'arrêter de constater qu'un seul homme ordonne à tout un peuple.

Jupiter décide et impose ! Nous le percevons à tous les niveaux, avec encore une attaque en règle sur l'autonomie des collectivités. Si la volonté d'augmenter le pouvoir d'achat des concitoyens en supprimant des impôts est tout à fait entendable, alors pourquoi laisser une TVA à 20 % sur des produits qui coûtent plus cher jour après jour ? L'Etat se remplit les poches avec l'inflation. Et dans le même temps il ne laisse plus de possibilités aux villes comme Boissy pour assumer les services qu'elles doivent à leurs administrés, alors même que nous nous substituons aux services que l'Etat supprime de nos territoires.

Il est urgent d'annoncer le retrait de cette loi validée au terme d'une mascarade démocratique pour s'occuper de sujets qui méritent d'être entendus.

Le 6^{ème} rapport du GIEC est paru sans que cela n'émeuve grand monde alors que nous touchons à l'héritage de l'actuelle jeune génération : le dérèglement climatique n'est pas à nos portes, il est entré dans notre quotidien et nous devons agir rapidement pour le freiner.

A son niveau, la ville engage un ensemble d'investissements pour une amélioration écologique utile à tous : isolation des bâtiments municipaux, remplacement de l'éclairage public, changement de chaudières, désimperméabilisation des sols, réduction période de chauffe, installations panneaux photovoltaïques, ouverture recyclerie, etc.

A Boissy, nous savons où nous allons !

Boissy pour tous, décidons ensemble

Groupe PC

Retraites : face au passage en force, continuons la bataille !

C'est une colère profonde qui s'exprime partout dans le pays contre la réforme des retraites. Une colère contre celles et ceux qui veulent abimer le droit à la retraite et qui se revendiquent de la démocratie pour la piétiner et imposer leur réforme tant contestée.

Face à l'intersyndicale et la mobilisation populaire, le gouvernement a choisi le passage en force en usant de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, qui permet au gouvernement de faire passer le texte qu'il présente, sans vote, sous couvert du rejet de la motion de censure. Motion de censure évitée à 9 voix...

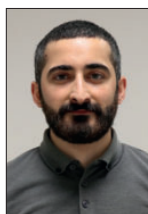
Le gouvernement décide donc de mettre sous cloche la représentation nationale, manque de majorité tout en continuant à mépriser les opposants à cette réforme mortifère. En témoigne l'intervention du Président de la République qui ose affirmer sa volonté que la loi aille « au bout de son chemin démocratique ». Quel mépris et quelle arrogance !

Face à cette crise politique qui traverse le pays, la seule issue raisonnable est d'abandonner purement et simplement ce projet néfaste.

Mais la bataille n'est pas terminée. Les élus communistes continueront à se mobiliser et à utiliser tous les leviers possibles. C'est en ce sens que les députés communistes ont déposé un recours auprès du Conseil constitutionnel. Aussi, avec 252 parlementaires, et soutenus par l'intersyndicale, les parlementaires communistes ont également déposé une demande de référendum d'initiative partagée (RIP) pour que l'âge légal de départ à la retraite ne puisse pas être porté au-delà de 62 ans. Le Conseil constitutionnel a jusqu'au 20 avril pour se prononcer sur la recevabilité de cette proposition de référendum. Ces leviers ouvrent des perspectives pour continuer la bataille, et ce tant que le texte n'est pas retiré.

En parallèle, les communistes s'engagent pleinement au sein du mouvement social et toutes les mobilisations, que ce soit à l'échelle locale ou nationale. Parce que nos vies valent plus que leurs profits et parce que face à cette réforme rétrograde et mortifère, une autre réforme est possible. Car oui, il est urgent d'instaurer un système de retraite fondé sur la solidarité intergénérationnelle et rétablir l'âge de départ à la retraite à 60 ans, prenant en compte les périodes de formation, de chômage, d'implication familiale et de pénibilité.

Contre la réforme des retraites Macron-Borne, pour une réforme progressiste des retraites : continuons la bataille.



T. Tuzlu - L. Normand - M. Barthes - M. Klajnbaum

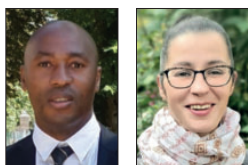
Facebook : pcfboissysaintléger -

Mail : ludo94470@yahoo.com

Contact : sectionboissy@gmail.com

Groupes de l'opposition

Boissy, c'est vous



F. Ngaliema, I. Citerne

Contact : boissycestvous@hotmail.com

Boissy Écologie et Solidarité

« Marcher à pied, c'est bon pour la santé et pour la planète » ! Nous sommes tous d'accord là-dessus. Mais dans « la vraie vie », marcher en ville relève souvent du parcours du combattant !

Lorsque, canne blanche à la main, je slalome rue de Paris entre les potelets, les réverbères, les poubelles, les voitures mal garées (et j'en passe), je pense aux personnes en fauteuil roulant pour qui se faufiler contre le mur est impossible, ou aux parents avec une poussette et des enfants en bas âge qui leur donnent la main, qui doivent faire descendre tout ce petit monde sur la chaussée, avec les risques que cela comporte !

Pour parvenir au « vivre ensemble en harmonie », il est primordial de mener des réflexions à plusieurs niveaux : s'il est indispensable d'éclairer nos rues, l'enfouissement des réseaux doit être poursuivi ; pour ce qui est des déchets, la généralisation des points de collecte pour éviter la multiplicité des bacs sur la voie publique est un sujet important ; quant aux incivilités diverses, (stationnement gênant, mauvais entretien des clôtures, encombrement illicite des trottoirs), je crains que sans une réelle répression, on n'en viendra pas à bout, et c'est bien regrettable !



P. Isel, C. Larger - contact@boissy-ecologie-solidarite.fr

Rassemblés et Engagés pour Boissy

Une augmentation d'impôts déguisée

Notre dernière tribune revenait sur les augmentations en tous genres imposées aux Boisséens par le Maire depuis un an :

- **Augmentation de la taxe foncière de 5 %** et création d'une nouvelle taxe sur les terrains devenus constructibles
- **Augmentation à 2 reprises dans la même année des tarifs de la cantine scolaire** : + 3 % en mars 2022 et + 3 % en décembre
- **Augmentation des tarifs du portage des repas à domicile** : + 4,5 % en janvier 2023

Souvenez-vous, dans cette tribune, nous nous demandions ensuite à qui le tour ?

Il n'aura pas fallu attendre très longtemps pour le savoir. Au dernier conseil municipal le maire a présenté les nouveaux tarifs municipaux. **Et voici les augmentations, parfois très importantes, imposées cette année :**

- Cinéma : + 3 % pour le tarif plein, + 8 % pour le tarif réduit (étudiants, + de 60 ans, allocataires de minima sociaux, invalides...)
- Vide grenier : + 21.4 %
- Location de la Maison de la ferme : + 11 % pour les particuliers et + 38 % pour les syndics professionnels (ces tarifs seront directement répercutés sur les charges des copropriétaires et des locataires)
- Salle du Tohu Bohu : + 29 % pour les particuliers
- Même la mort n'échappe pas à sa logique inflationniste : + 5 % pour les concessions de 30 et 50 ans et pour les concessions perpétuelles au cimetière
- Redevance pour l'emplacement pour les commerçants du marché de la ferme : + 8 %
- Etc, etc...

Nous nous sommes opposés à ces augmentations de tarifs, véritable augmentation déguisée d'impôts pour les Boisséens.

A cela s'ajoute bien évidemment les 7 % d'augmentation de la taxe foncière décidée par le gouvernement pour les propriétaires. Et aussi les augmentations sur tous les autres produits du quotidien.

Nous regrettons une nouvelle fois le manque d'ambition du budget et de la politique menée par le maire : des dépenses de fonctionnement en hausse, une inscription d'emprunt de près d'1 M€, des dépenses d'équipement en baisse.

Tout cela alors que l'entretien de notre ville laisse à désirer, notre cadre de vie se dégrade, l'insécurité et les incivilités gâchent notre quotidien, l'urbanisation massive a fait perdre à notre ville son identité, les acteurs économiques et associatifs ne sont pas soutenus. Le compte n'y est toujours pas !

Vous pouvez compter sur notre mobilisation pour défendre notre ville, notre cadre de vie et vos intérêts.

L. Thibault, M. Jendoubi, C. De Sousa, C. Fogel
www.engagespourboissy.fr

Pharmacies

Gardes de jour, dimanches et jours fériés

Mai

01 - 2 bis av. de Verdun - Limeil-Brévannes - 01 45 69 12 57
 07 - 17 av. du Président Wilson - Limeil-Brévannes - 01 56 32 67 70
 08 - 3 bd de la Gare - Boissy-Saint-Léger - 01 45 69 21 78
 14 - 36 rue Henri Barbusse - Limeil-Brévannes - 01 45 69 40 79
 18 - 49 rue de Paris - Boissy-Saint-Léger - 01 45 98 19 99
 21 - 23 place de la Fraternité - Sucy-en-Brie - 01 45 90 18 72
 28 - 2 rue du Faisan Doré - Sucy-en-Brie - 01 45 90 23 16

Juin

04 - 14 place Arthur Rimbaud - Limeil-Brévannes - 01 56 32 00 41
 11 - Centre C. Boissy 2 - Boissy-Saint-Léger - 01 45 69 72 22
 18 - 9 rue Edouard Branly - Ormesson-sur-Marne - 01 45 76 80 58
 25 - 5 place du Clos de Pacy - Sucy-en-Brie - 01 45 90 28 32

Permanences

Permanences info-énergie gratuites

Vous voulez maîtriser vos consommations et/ou engager des travaux de rénovation énergétique ? Des permanences gratuites sur rendez-vous se tiennent dans votre ville aux dates et lieux suivants :

- **Mercredi 10 mai de 14h à 17h, en Mairie**, salle des Mariages.

- **Mercredi 14 juin de 14h à 17h au CTM**, service Urbanisme, 3 rue de la Pompadour, Parc d'activités de la Haie Griselle.

Les permanences sont assurées par l'Agence de l'énergie du CAUE du Val-de-Marne, structure membre du réseau France Rénov' piloté par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 01 71 33 13 60 ou par mail : contact-energie@caue94.fr

Numéro d'urgence

En cas de violences conjugales, faites le 3919 !

Le 3919 Violence Femmes Info constitue le numéro national de référence pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...). Il propose une écoute, il informe et il oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Ce numéro garantit l'anonymat des personnes appelantes mais n'est pas un numéro d'urgence comme le 17 par exemple qui permet pour sa part, en cas de danger immédiat, de téléphoner à la police ou la gendarmerie.

Le 3919 est **accessible 24h/24 et 7j/7**.



Etat-civil

NAISSANCES

Janvier :

Annayah HURIEZ.

Février :

Adan MOHAMED, Nathanël RALISON, Keyliana ARÇON, Kaylan FERNANDES SEMEDO, Fatou-Kadia SIDIBE, Adam AUDEBERT.

Mars :

Ibrahim CHERIF, Délal-Rose KAYA, Lina AHMED HASSAN ABDELGADER, Aylin CAKIR, Mira GOLIBRODSKY, Ines BARAT, Kayla DANHOSSOU, Tenzin NYANGME.

DÉCÈS

Février :

Jacqueline DESFRAY, Monique SÉNÉCHAL, Thérèse GAVEIRON Mireille FOURNIER.

Mars :

André QUARTIRONI, Huguette TYMEN, Habib KAROUI.

Un premier pas

Violences au sein du couple et de la famille

**Pour vous,
pour un proche,
appeler c'est déjà un premier pas.**

Le Val-de-Marne écoute, informe et oriente les victimes de violences au sein du couple et de la famille.

01 89 11 94 94*

Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h
valdemarne.fr/unpremierpas

* Numéro non surtaxé



Info municipale

Suivez l'actualité de la ville en ligne !

Pour rester informé, consultez régulièrement le site www.ville-boissy.fr

Abonnez-vous aux réseaux sociaux de la ville :

Facebook : Ville de Boissy-Saint-Léger

Pour les jeunes sur twitter : ville de boissy jeunesse



Inscriptions exposants à partir du 17 avril
Centre social Michel Catonné, rue Gaston Rouleau
94470 Boissy-Saint-Léger – 01 45 69 70 33



Avec la participation des partenaires :

La ligue de l'Enseignement ; Cinq Soleils ; les Mamans de Boissy ;
Bibliothèque La Fontaine ; Les Jardins Partagés et BSL Orchestra

WWW.VILLE-BOISSY.FR

Rue de Paris
Parking de l'Orangerie
Boulevard Léon Révillon

VIDE GRENIER

3 JUIN 2023

9h-18h

Centre ville de
Boissy-Saint-Léger





CAP CENTRE

- Une résidence à proximité du centre-ville et de ses commerces
- Une architecture contemporaine, parfaitement intégrée à son environnement
- Un jardin végétalisé au centre de la résidence
- Dernier appartement 4 pièces de 75 m² : cuisine ouverte sur séjour prolongé d'une loggia, 3 chambres, cave et parking

PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC NOTRE CONSEILLER COMMERCIAL POUR VISITER

VOTRE APPARTEMENT 4 PIÈCES À

332 000 €⁽¹⁾
~~340 000 €~~



FRAIS DE
NOTAIRE
OFFERTS⁽²⁾

09 71 05 15 15
marignan.immo

(1) Remise de 8 000 € accordée pour la signature d'un contrat de réservation d'un appartement 4 pièces au sein de la résidence « Cap Centre » en cours de commercialisation, signée entre le 06/04/2023 et le 06/05/2023 inclus, sous réserve de la signature de l'acte notarié avant le 31/07/2023 ou dans les 3 mois de la première date d'actabilité. Cette offre est cumulable avec l'offre « Frais de notaire offerts » mais non cumulable avec toute autre offre Marignan en cours ou à venir sur la période susvisée. (2) Les frais de notaire sont offerts hors frais éventuels liés à l'emprunt et hors frais d'hypothèque, de caution de privilège de prêteurs de deniers ou de tout autre frais éventuel de garantie lié au financement de l'acquisition. Offre valable pour la signature d'un contrat de réservation d'un appartement 4 pièces au sein de la résidence « Cap Centre » en cours de commercialisation, signée entre le 06/04/2023 et le 06/05/2023 inclus, sous réserve de la signature de l'acte notarié avant le 31/07/2023 ou dans les 3 mois de la première date d'actabilité. (3) Prêt à taux zéro % : valable pour toutes les offres de Prêt à Taux Zéro + émises pour l'acquisition de sa résidence principale neuve. Sous réserve de respecter les conditions fixées notamment par la loi de finances n°2015-1785 du 29 décembre 2015 pour 2016, la loi de finances loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 dite loi de finances pour 2018 et le Décret n° 2015-1813 du 29 décembre 2015, loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 et loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, relatif aux prêts ne portant pas intérêt consentis pour financer la primo-accession à la propriété, liées à la localisation du logement, au fait de ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des deux dernières années précédant l'offre de prêt et au respect de conditions de ressources prévues par le dispositif. Sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement bancaire. Conditions disponibles auprès de nos équipes commerciales. MARIGNAN, siège social : Tour Hekla - 52 avenue du Général de Gaulle - 92300 Puteaux - SAS au capital de 12.000.000 €, identifiée au SIREN sous le numéro 438 357 295 et immatriculée au RCS de NANTERRE. Appartements et espaces extérieurs sont vendus et livrés non aménagés et non meublés. Avril 2023.

L'aide à domicile sur-mesure

Réseau national d'aide à domicile
pour les personnes âgées



Aide à
l'autonomie



Aide
aux repas



Accompagnements



Aide
ménagère

01 84 04 05 30

3 Avenue Charles de Gaulle
94470 Boissy-Saint-Léger



Petits-fils
SERVICES AUX GRANDS-PARENTS



petits-fils.com